



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations d'aide à domicile

Question écrite n° 18932

## Texte de la question

M. Jacques Desallangre rappelle à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports la décision de la CNAV de réduire de 10 % le nombre d'heures accordées aux personnes âgées bénéficiaires de l'aide à domicile. Cette action provoque un mécontentement général et va à l'encontre de la volonté gouvernementale de favoriser l'aide aux personnes âgées par la mise en place de la journée de solidarité. De plus, les associations d'aide à domicile aux retraités constatent dans le même temps une augmentation de 45 % des demandes émanant des bénéficiaires de la CRAM. Il lui demande donc de bien vouloir intervenir auprès de la CNAV afin qu'elle revoie sa position.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Desallangre](#)

**Circonscription :** Aisne (4<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18932

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 mars 2008, page 2219

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)